

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

Le trois mars deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 20 février 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François RUDEL, Maire.

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 est approuvé par les élus présents et représentés à l'exception de Mme Sandrine MOUGIN qui s'abstient en raison de la non-prise en compte de sa procuration arrivée trop tardivement par mail.

2020-07 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme au titre de la répartition du produit des amendes de police

Les amendes de police permettent de financer les opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière telles qu'elles sont définies à l'art. R. 2334-12 du CGCT en privilégiant les opérations relatives à la sécurité des usagers.

Il est envisagé de réaliser des travaux d'aménagement de la place Porte Béranger, porte d'entrée du bourg de Mezel.

Le projet consiste à faire prendre conscience à l'automobiliste qu'il doit adapter sa vitesse à ce secteur urbain (création de plateaux), sécuriser les lieux, faciliter le cheminement des piétons, conserver du stationnement, améliorer le carrefour chemin du Cheix/chemin de Mur, mettre en valeur le petit patrimoine, créer un volet paysager.

Plan de financement :

Coût de l'opération :	240 000 € HT
Produit des amendes de police : (30% plafonnée à 7 500 €) :	7 500 €
Subvention demandée au titre de la DETR 2020	118 350 €
Autofinancement :	114 150€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de procéder à cette opération,
- charge M. le Maire d'inscrire ce programme au dispositif de répartition des amendes de police, selon le plan de financement exposé,

- mandate M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

2020-08 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 de la commune de Mur-sur-Allier et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

2020-09 : Approbation du compte administratif 2019 – Budget principal

COMMUNE de MUR SUR ALLIER

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2018		295 348.16	446 940.92		446 940.92	295 348.16
Opération de l'exercice	2 059 139.17	2 574 482.41	1 253 073.78	1 142 845.16	3 312 212.95	3 717 327.57
RESULTAT 2019	2 059 139.17	2 869 830.57	1 700 014.70	1 142 845.16	3 759 153.87	4 012 675.73
SOIT		810 691.40	557 169.54			253 521.86
Restes à réaliser 2019			460 776.31	502 478.92	460 776.31	502 478.92
RESULTATS CORRIGES	2 059 139.17	2 869 830.57	2 160 791.01	1 645 324.08	4 219 930.18	4 515 154.65

SOIT	810 691.40	515 466.93		295 224.47
------	------------	------------	--	------------

Le conseil municipal :

- 1°) prend acte du compte administratif 2019,
- 2°) arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

2020-10 : Affectation des résultats 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune de Mur-sur-Allier, approuvé au cours de la même séance, le Conseil municipal, par 25 voix pour + 3 procurations et 4 voix contre

1/ constate les résultats suivants :

- * section de fonctionnement : un excédent de clôture de : 810 691.40 €
- * section d'investissement : un déficit de clôture de : 515 466.93 €

2/ affecte le résultat d'exploitation comme suit :

- * en recettes de fonctionnement au compte 002 : 295 224.47 €
- * en recettes d'investissement au compte 1068 : 515 466.93 €
- * en dépenses d'investissement au compte 001 : 515 466.93 €

2020-11 : ALSH – accueil des enfants de la commune de Montmorin – autorisation de signer la convention

La commune de Montmorin est dans l'incapacité de proposer un accueil de loisirs sur son territoire et sollicite la commune de Mur-sur-Allier pour accueillir les enfants de Montmorin dans les centres de loisirs de la commune.

Il est proposé d'accepter ces nouveaux effectifs et de conventionner avec la commune de Montmorin en pratiquant les tarifs extérieurs.

La différence entre le tarif extérieur et le tarif des résidents de la commune de Mur-sur-Allier sera pris en charge par la commune de Montmorin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** les enfants en provenance de la commune de Montmorin dans les centres de loisirs communaux les mercredis et les vacances scolaires (en fonction des places disponibles)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de financement avec la commune de Montmorin et tous documents afférents à ce dossier.

2020-12 : Réseau des bibliothèques – approbation des nouveaux documents de fonctionnement

les deux documents sont présentés :

1- Convention de fonctionnement : Ce document rappelle les missions et les engagements respectifs de la CC et des communes, les moyens mis en œuvre, les modalités de cessation et dénonciation et de modifications. Le principal changement réside dans le fait que Billom communauté sera désormais le seul administrateur du logiciel. Les coordonnatrices intégreront donc les acquisitions de toutes les bibliothèques dans le catalogue grâce à un fichier de codes barres envoyé par chaque bibliothèques en fonction des besoins.

Suite à la demande des salariés concernant la modification des notices, un module permettant d'accéder directement aux notices sans passer par le module administration sera développé par PMB et disponible fin 2020. Ceux qui le souhaitent pourront donc « enrichir » les notices.

2 – Règlement intérieur : C'est un avenant à la convention (prévu à l'article 23), il prévoit notamment les règles d'inscription des lecteurs, les modalités des prêts des documents (comme la gratuité), des retours, les recommandations et interdictions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la convention et le règlement intérieur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et le règlement intérieur.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Dispositif C.Vélo – service de location de vélos à assistance électrique

La commune a droit à 3 vélos, la prochaine mise à disposition aura lieu au mois d'avril sur Dallet, une information a été diffusée dans le bulletin communal, c'est un investissement du SMTC.

A noter qu'à la rentrée de septembre 2020, une liaison supplémentaire de bus sera mise en service, par la ligne n° 35, en direction de Lempdes et de Clermont-Ferrand.

Chaque année, il y a un « plus » en terme de mobilité.

* Installation d'un nouveau jeu à l'Ecole maternelle de Dallet

Les enseignants ont choisi un jeu dénommé « La Hulotte » (toboggan, échelle d'accès, planche d'escalade) l'entreprise installera le jeu pendant les vacances d'avril, les agents des services techniques prépareront le terrain, une entreprise de certification interviendra avant la mise en service.

Le coût est de 5 937.86 € TTC comprenant l'acquisition, le panneau d'information et l'installation.

* **Rénovation de la Maison des Associations à Mezel**

La maison des associations est un bâtiment très ancien, qui nécessite une remise aux normes, un architecte avait été choisi pour réaliser une étude, qui a été présentée aux associations utilisatrices lors de la réunion du 17 février 2020, un projet détaillé sera présenté prochainement.

* **Chantier des Jeunes avec le Parc ADSEA (Association de travailleurs sociaux)**

Ce chantier a eu lieu du 24 au 28 février 2020, pour la 1^{ère} fois à Mezel, un diagnostic avait été établi sur les risques de marginalisation de la jeunesse, 14 jeunes ont été sélectionnés, ils ont réalisé un poster scientifique sur l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et l'activité humaine.

* Un point est fait sur les travaux du chemin du Cognet et les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de Dallet

* Le GR 89 appelé Chemin de Montaigne devrait traverser Dallet et Mezel, mais ce n'est pas encore acté.